



2021.00196

**P.P.** CH-1951  
Sion

**A**

Poste CH SA

Monsieur le Conseiller fédéral  
Ueli Maurer  
Chef du Département fédéral des finances  
Bundesgasse 3  
3003 Berne



Références PAC/JZ  
Date 27 janvier 2021

### Procédure de consultation relative à l'ordonnance sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués

Monsieur le Conseiller fédéral,

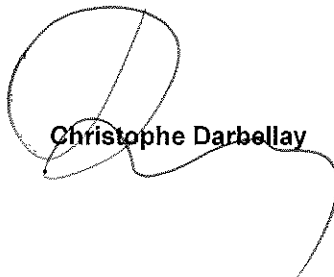
Dans le cadre de la consultation relative à la l'ordonnance sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués, nous vous faisons volontiers part de notre avis.

L'évolution de la numérisation dans le domaine de la finance est telle qu'une adaptation d'abord de la loi puis de l'ordonnance sont nécessaires pour prévenir tout comportement frauduleux ou abusif dans l'utilisation de produits financiers innovants comme celle de la technologie des registres électroniques distribués (TRD). Par conséquent, la nouvelle réglementation proposée permettra le maintien de la sécurité juridique de la Suisse. Sur un plan financier, des conditions-cadres favorables aux fournisseurs d'infrastructures des marchés financiers préserveront l'attractivité de notre pays et auront à plus long terme un effet positif sur les recettes fiscales de notre canton.

Ainsi, nous approuvons les propositions de modification des divers actes normatifs du droit fédéral et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de nos sentiments les meilleurs.


Au nom du Conseil d'Etat

Le président

  
Christophe Darbellay



Le chancelier

  
Philipp Spörri

Copie à [vernehmlassungen@sif.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@sif.admin.ch)